



**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

PRÉF. 70  
01 05

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRÊTÉ N° 81576 du 29 JAN. 2025

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Olivier DUBOSC**  
Directeur général des services du Département de la Sarthe

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Vu l'arrêté n° 21-4824 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur DUBOSC, Directeur général des services du Département de la Sarthe,

**ARRETE**

- ARTICLE 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUBOSC, la délégation de signature fixée par l'arrêté du 2 juillet 2021 susvisé sera exercée du 10 février 2025 au 14 février 2025 inclus par :
- Monsieur Eric DUVAL, Directeur général adjoint, Chargé de la Direction générale adjointe Infrastructures et développement territorial.
- ARTICLE 2 Madame le Payeur départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DUBOSC et Monsieur DUVAL et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER



Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 29 JAN. 2025  
après dépôt en préfecture le 29 JAN. 2025  
après publication ou notification le 31 JAN. 2025